

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

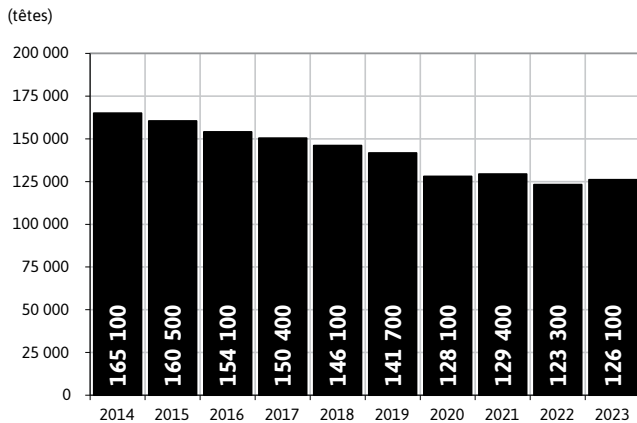
Projet d'ordre du jour

- 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
- 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2023**
 - 2.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec
 - 2.2 Options de mise en marché
 - Enchères électroniques
 - Mise en marché de bouvillons finis
 - 2.3 Augmentation du nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés Bœuf durable
 - 2.4 Planification stratégique de la filière bœuf
 - 2.5 Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec
- 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
 - 3.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec
 - 3.2 Options de mise en marché
- 4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ**
 - 4.1 Critères d'admissibilité
- 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

Figure 1: Nombre de vaches de boucherie en inventaire, 10 ans

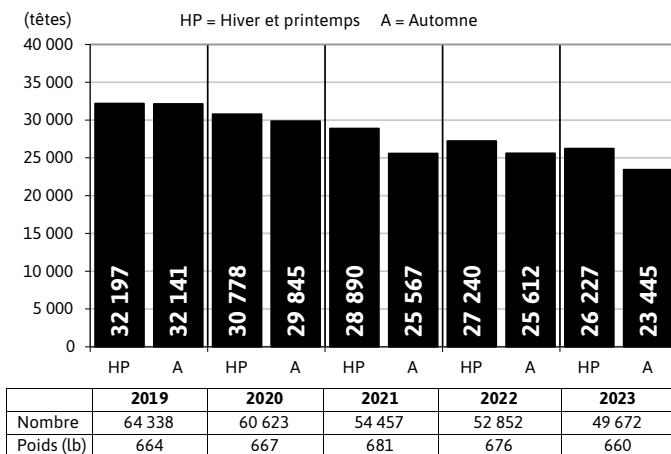


Source:

- Statistique Canada: Tableau 32-10-0130-01 Nombre de bovins, selon la classe et le type d'exploitation agricole (x 1 000), enquête du 1^{er} janvier

Selon Statistique Canada, le nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1^{er} janvier 2023 était de 126 100, comparativement à 123 300 à pareille date en 2022. Cette augmentation de 2 800 vaches représente une croissance de 2 % du cheptel. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le nombre de vaches de boucherie en inventaire au Québec est relativement stable.

Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2019-2023 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



Source:

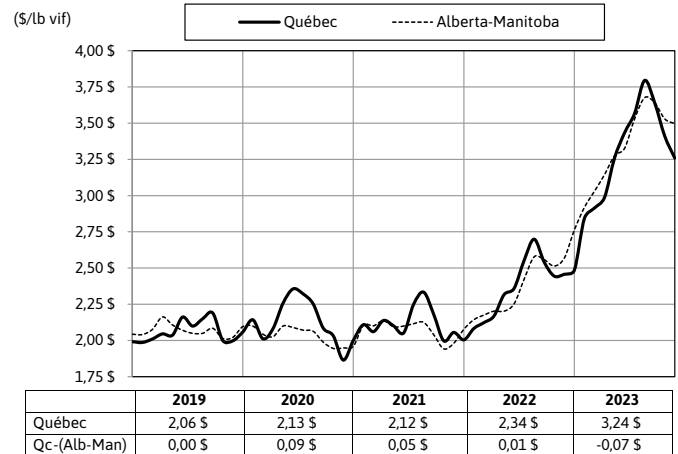
- PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2023, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés a baissé de 6 % par rapport à l'année précédente. Le poids de vente moyen des veaux d'embouche a diminué à 660 lb, comparativement à 676 lb en 2022.

Le nombre de veaux vendus aux encans réguliers a diminué par rapport à l'année 2022. Il se chiffre à 4 889 veaux d'embouche en 2023, comparativement à 4 914 en 2022.

Le volume de veaux d'embouche commercialisés par vente supervisée a quant à lui augmenté de 22 % par rapport à 2022. Il se chiffre à 3 905 veaux d'embouche en 2023, comparativement à 3 058 en 2022.

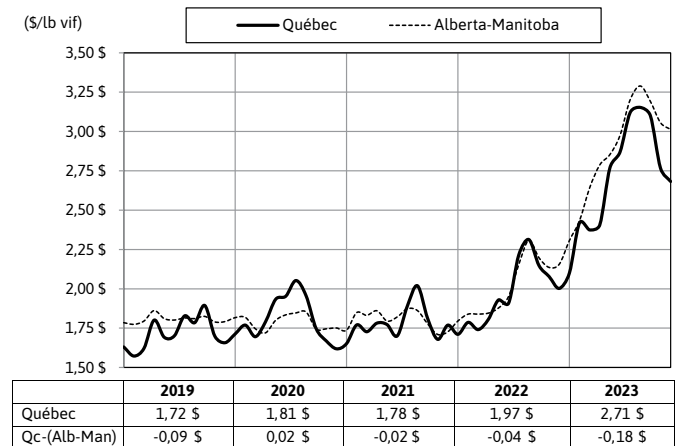
Figure 3: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Sources:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Figure 4: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Source:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Par rapport à 2022, les prix moyens en 2023 ont augmenté de 0,90\$/lb pour les mâles et de 0,74\$/lb pour les femelles.

En moyenne, pour l'année 2023, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien était de -0,07\$/lb pour les veaux mâles de 600 à 700 lb et de -0,18\$/lb pour les femelles de la même strate de poids.

VEAUX D'EMBOUCHE

Figure 5: Prix des veaux d'embouche mâles et femelles par strate de poids, 2023

| Poids (lb) | 450 | 550 | 650 | 750 | 850 |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Prix des mâles (\$/lb) | 3,23\$ | 3,39\$ | 3,27\$ | 3,10\$ | 2,83\$ |
| Revenu des mâles (tête) | 1 452\$ | 1 864\$ | 2 126\$ | 2 326\$ | 2 406\$ |
| Prix des femelles (\$/lb) | 2,74\$ | 2,81\$ | 2,73\$ | 2,54\$ | 2,21\$ |
| Revenu des femelles (tête) | 1 234\$ | 1 547\$ | 1 771\$ | 1 908\$ | 1 880\$ |

Mâles: Poids moyen de 666 lb et revenu moyen de 2 133\$/tête
Femelles: Poids moyen de 643 lb et revenu moyen de 1 723\$/tête

Source:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles et femelles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2023, le prix moyen annuel des mâles castrés de 600 à 700 lb était de 3,27\$/lb pour un revenu moyen de 2 126\$/tête, une importante augmentation par rapport à 2022.

Le prix moyen annuel des femelles de 600 à 700 lb était de 2,73\$/lb pour un revenu moyen de 1 771\$/tête, toujours en forte augmentation par rapport à 2022.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2023

2.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Pour la saison 2023-2024, le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit) conserve le même nombre de ventes que celui de la saison précédente. Les partenaires du Circuit ont jugé que les ajustements effectués l'année dernière étaient toujours satisfaisants, ce qui explique les modifications mineures apportées au calendrier de la saison actuelle.

Depuis le 1^{er} août 2023, il est obligatoire que tous les veaux d'embouche commercialisés dans le Circuit proviennent d'un troupeau reproducteur vacciné pour la protection fœtale. Pour l'introduction de cette grande nouveauté, l'agence de vente s'est concentrée sur les éléments suivants:

- L'accompagnement des producteurs pendant la période de transition;
- Le prélèvement d'échantillons dans les encans spécialisés.

Le personnel de l'agence de vente était présent lors des premiers encans de la saison pour s'assurer que les formulaires « Déclaration de vaccination » soient correctement remplis et que les pièces justificatives (copie des factures d'achat des vaccins) soient fournies. Tous les producteurs dont les documents étaient incomplets ont été contactés par l'agence de vente au courant de l'automne 2023.

Le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) a autorisé un budget de vérification du respect du protocole de vaccination du troupeau reproducteur pour la protection fœtale. Des échantillons de tissus ont été prélevés dans les oreilles des veaux pour vérifier si le protocole de vaccination a été respecté. Les prélèvements ont lieu la veille ou le matin de la vente.

Les encans spécialisés dans les installations de Réseau Encans Québec à Saint-Isidore devraient être diffusés simultanément sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche du Québec au courant de l'hiver-printemps 2024.

2.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

En 2022, l'agence de vente a analysé différentes options de mise en marché diversifiée des veaux d'embouche pour les producteurs au Québec. Le CMMVE et l'agence de vente ont poursuivi les travaux pour la mise en place des nouvelles options de mise en marché.

Enchères électroniques

En 2022, le CMMVE a déterminé que la vente aux enchères électroniques permet une détermination de prix transparente et a décidé d'en faire un mode de mise en marché à part entière. Les modifications réglementaires ont été apportées en vue d'offrir le plus de flexibilité possible pour répondre aux besoins des vendeurs et des acheteurs et d'offrir la garantie de paiement aux vendeurs.

Le 24 avril 2023, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a approuvé la modification du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche* en ajoutant la vente aux enchères électroniques comme mode de mise en marché. Cette décision a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 17 mai 2023.

Le 27 juin 2023, la RMAAQ a approuvé la modification du *Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche*, permettant aux producteurs de bouvillons d'utiliser les numéros d'autorisation pour acheter des veaux d'embouche dans les ventes aux enchères électroniques. Le 12 juillet 2023, cette décision a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec*.

Parallèlement, le CMMVE a adopté le financement pour le développement et l'adaptation d'une plateforme par Live Auctions Group, et ce, en collaboration avec The Electronic Auction Market.

L'agence de vente est maintenant en mesure de coordonner les enchères électroniques de veaux d'embouche grâce à l'adaptation de logiciels internes afin d'assurer:

- une bonne application de la garantie de paiement;
- la facturation aux acheteurs;
- le paiement aux producteurs;
- le maintien des statistiques.

À l'origine, les enchères électroniques devaient être réservées aux entreprises de veaux d'embouche certifiées VBP+. L'objectif était de permettre le meilleur arrimage

possible pour augmenter le nombre d'animaux pouvant être certifiés durables. Dans cette optique, et pour répondre aux besoins d'approvisionnement continu des producteurs de bouvillons, l'agence de vente a tenté de tenir une première vente aux enchères électroniques en juillet 2023. L'agence de vente a tenté une seconde fois de tenir une vente aux enchères électroniques le 3 octobre 2023 afin de répondre à la forte demande en veaux d'embouche de l'automne. Malheureusement, pour ces deux enchères électroniques, les inscriptions de veaux provenant d'entreprises certifiées par le programme VBP+ ne permettaient pas d'atteindre le volume minimal requis de 200 veaux.

Pour s'assurer de maximiser les chances de succès pour la tenue des enchères électroniques, le CMMVE a décidé de permettre l'accès à tous les vendeurs qui sont en mesure de constituer des lots qui respectent les principaux critères, soit :

- l'affichage du nom de l'entreprise;
- la composition d'un lot de 10 veaux de même sexe et ayant un écart de poids maximal de 100 lb;
- les veaux doivent être écornés et les mâles castrés.

Mise en marché de bouvillons finis

Des abattoirs locaux ont manifesté leur intérêt à s'approvisionner en bovins nés et engraisés dans la même entreprise.

Afin de favoriser la compréhension des besoins des abattoirs et leurs conditions d'achat, les producteurs de veaux d'embouche souhaitant commercialiser des bouvillons finis ont été invités à une soirée d'information sur la mise en marché des bouvillons finis le 16 mars 2023 à Drummondville. Au total, 35 producteurs de veaux d'embouche ont assisté à cette soirée d'information sur :

- les services offerts aux producteurs par l'agence de vente des bouvillons, présenté par M. Yannick Sauvé, directeur des opérations aux PBQ;
- les besoins et les conditions d'achat, présenté par M. Stéphane Bernier, directeur de production chez Viande Richelieu.

M. Sauvé a également fait une présentation dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue le 12 avril 2023 afin de sensibiliser les producteurs de veaux d'embouche quant à la possibilité de finir leurs veaux.

Les producteurs pourront consulter et télécharger la présentation des services offerts par l'agence de vente des bouvillons en accédant au site extranet des producteurs de veaux d'embouche.

2.3 AUGMENTATION DU NOMBRE DE VEAUX D'EMBOUCHE POUVANT ÊTRE CLASSIFIÉS BŒUF DURABLE

En 2023, de nouvelles entreprises certifiées VBP+ effectuant l'élevage de 2 500 têtes se sont ajoutées, portant ainsi le nombre total de veaux d'embouche provenant d'entreprises certifiées à 17 422. Cela représente une augmentation de 15 % par rapport à 2022. Les campagnes de recrutement se poursuivront activement en 2024. Pour un résumé des activités VBP+ de 2023,

consulter le point Programmes qualité et programme Bœuf durable de la section Activités en 2023 du présent document. Pour de plus amples renseignements, écrivez à pbqcertification@upa.qc.ca.

2.4 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE BŒUF

M. Mario Hébert, agent de concertation de la planification stratégique de la filière bœuf, a poursuivi les travaux en collaboration avec les membres du comité de pilotage.

Les quatre grands chantiers établis par les représentants de chacun des maillons de la filière sont les suivants :

- Stabilisation de la production et de l'abattage;
- Développement d'une filière Bœuf durable;
- Déploiement et valorisation d'une image de marque;
- Coordination et chaîne de valeur.

Les travaux avancent et la collaboration entre les participants est bonne.

Afin de prolonger le mandat de l'agent de concertation de la planification stratégique de la filière bœuf, une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le Programme de développement territorial et sectoriel 2023 2026 (PDTs).

Un des principaux chantiers en 2024 portera sur l'analyse de la Coordination et chaîne de valeur. Ce chantier fait également l'objet d'une demande d'aide financière au PDTs.

2.5 FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Un épisode consacré à la production de veaux d'embouche de la 8^e saison d'Arrive en campagne a été diffusé le 17 mai 2023. Une partie des fonds servira également au financement d'une portion des dépenses associées au déploiement de la marque de certification collective Bœuf du Québec.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

3.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

L'agence de vente poursuivra l'accompagnement des producteurs de veaux d'embouche pour l'introduction de la vaccination obligatoire du troupeau reproducteur pour la protection fœtale. Tous les producteurs dont les documents fournis seront incomplets seront contactés d'ici la fin de la saison 2023-2024.

À partir de la saison 2024-2025, seuls les veaux d'embouche nés d'un troupeau reproducteur vacciné pour la protection fœtale ou dont les producteurs ont entrepris la démarche de mise en conformité seront acceptés dans les encans spécialisés. Les veaux d'embouche ne répondant pas à ces critères devront être commercialisés selon un autre mode de mise en marché.

VEAUX D'EMBOUCHE

3.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

Dans les prochains mois, l'agence de vente poursuivra son travail sur les enchères électroniques pour en faire un mode de mise en marché utilisé par un nombre croissant de producteurs. Aussi, les travaux sur la finition des veaux d'embouche se poursuivront en collaboration avec l'agence de vente des bouvillons d'abattage.

Une session d'information sur la production de bouvillons finis est prévue le 14 mars 2024 à l'Hôtel Le Dauphin de Drummondville. Lors de cet événement, les producteurs de veaux d'embouche souhaitant engraisser des bouvillons finis :

- assisteront à un panel de producteurs naisseurs-finis et d'intervenants;
- recevront des fiches descriptives afin de les guider dans la production et la mise en marché de ce produit.

Les fiches descriptives sur la finition des veaux d'embouche seront disponibles sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche.

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;

- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou ayant fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

